



**PRIX D'EXCELLENCE MSc PhD  
(anciennement Bourse de performance)**

**PROGRAMME ÉTUDIANT  
RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION  
Concours 2018-2019**

---

**Objectif du concours**

Ces prix ont pour objectif d'aider les étudiants en recherche en vision à la maîtrise et au doctorat à mieux performer aux concours de bourses des grands organismes subventionnaires (FRQ, IRSC, CRSNG, CRSH). Les étudiants bénéficieront ainsi des commentaires constructifs d'évaluateurs expérimentés qui leur permettront de consolider leur demande et d'augmenter leurs chances de succès à ces concours.

**Admissibilité**

Pour être admissible au concours aux prix d'excellence du RRSV:

- Le candidat doit être inscrit à temps plein au plus tard le 30 septembre 2018 à un programme de maîtrise ou de doctorat sous la supervision d'un membre du RRSV.
- Le projet de recherche de maîtrise ou de doctorat du candidat doit porter sur la santé de la vision.
- Le candidat s'engage à soumettre sa demande de bourse au FRQ (FRQS, FRQNT ou FRQSC) dans l'année courante (automne de la même année).
- Dans les rares cas où un candidat ne serait pas admissible à un concours de bourse de maîtrise ou de doctorat du FRQ, mais serait admissible aux concours de bourses des IRSC, du CRSNG ou du CRSH, le candidat s'engage à soumettre sa demande de bourse à l'un de ces trois organismes.
- **Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer de son admissibilité au concours auquel il fera une demande, quel qu'il soit.**
- Un étudiant ne peut se prévaloir que d'un seul prix d'excellence au cours de ses études (tous niveaux de formation inclus).

**Le dossier soumis par l'étudiant devra inclure:**

- 1) le formulaire ci-dessous dûment rempli
- 2) une copie complète de sa demande de bourse de maîtrise ou de doctorat, tel qu'exigé par l'organisme auquel il fait une demande (FRQS, FRQNT, FRQSC, ou le cas échéant IRSC, CRSNG ou CRSH). TOUS les documents requis par cet organisme doivent être soumis au RRSV (incluant, selon le cas: formulaire de demande, CV commun du candidat, relevés de notes officiels, copies des avis d'attribution des bourses, prix et distinctions, accusés-réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication, etc.). Aucun document additionnel ne sera accepté.
- 3) une copie complète du dossier du directeur de recherche tel qu'exigé par le FRQ (ou le cas échéant IRSC, CRSNG ou CRSH).

Prière de contacter ou de consulter le site Web de l'organisme concerné pour obtenir les formulaires, connaître leurs dates limites et pour plus de détails:

- FRQS: <http://www.frqs.gouv.qc.ca/>
- FRQNT: <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/>
- FRQSC: <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/>
- IRSC: <http://www.cihr-irsc.gc.ca/>
- CRSNG: <http://www.nserc-crsng.gc.ca/>
- CRSH: <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/>

- 4) **Le directeur de recherche doit faire parvenir au RRSV, dans un fichier Excel à part**, la mise à jour du suivi de ses étudiants financés dans le passé par le RRSV. Le secrétariat fournira au chercheur, sur demande, une copie du document de suivi, qu'il n'aura qu'à mettre à jour.

**IMPORTANT:** Les récipiendaires d'un prix d'excellence devront faire parvenir l'accusé réception du dépôt de leur demande de bourse au FRQ (ou IRSC, CRSNG, CRSH) dans la semaine suivant son dépôt ainsi qu'une preuve d'inscription au 2<sup>ième</sup> ou 3<sup>ième</sup> cycle. Veuillez consulter les sites Web des organismes éligibles (voir la liste ci-dessus) au présent concours pour connaître leurs dates limites respectives. Les dossiers incomplets et/ou non conformes seront rejetés.

#### Critères d'évaluation

La demande sera évaluée en fonction de la qualité du dossier du candidat et de ses chances de succès au concours de bourse auquel il appliquera. La grille d'évaluation du concours auquel il fera une demande sera celle utilisée par le Comité scientifique du RRSV.

#### Montant du prix

Le montant d'un prix d'excellence devrait s'élever à 2 000 \$ non renouvelable et le chèque devrait être envoyé à l'étudiant sur réception de la preuve d'octroi de la bourse par l'un des grands organismes subventionnaires. Cependant, afin de s'ajuster aux changements de règles au FRQS, celui-ci ne permettant ni le financement des étudiants pré-gradués, ni le cumul de bourses aux études graduées, le montant exact et la date de cet octroi restent à confirmer selon la définition qu'en fera le FRQS (prix vs bourse).

*Malgré cette imprécision et en raison de l'impact et du grand succès de ce concours, il a été décidé de ne pas l'annuler et ne pas le retarder davantage. Un complément d'information suivra.*

#### Engagement

Tout récipiendaire d'un prix d'excellence s'engage:

- à reconnaître le soutien du RRSV sur chacune des publications et présentations (orale et par affiche) découlant du projet pour lequel il a reçu le prix d'excellence du RRSV en utilisant l'un des libellés suivants, selon la langue de publication et le sujet traité:
  - « Le Réseau de recherche en santé de la vision » ou « The Vision Health Research Network » s'il ne s'agit pas d'un projet en lien avec la DMLA.
  - « La Fondation Antoine Turmel et le Réseau de recherche en santé de la vision » ou « The Antoine Turmel Foundation and The Vision Health Research Network » s'il s'agit d'un projet en lien avec la DMLA
- à présenter les résultats de son projet de recherche à la réunion annuelle du RRSV
- à répondre aux demandes de suivi que lui enverra le RRSV après la complétion de sa maîtrise ou de son doctorat pour fins d'évaluation du programme des prix d'excellence du RRSV.

#### Calendrier

Date limite de soumission :

**1<sup>er</sup> septembre\***

Évaluation :

**15 septembre**

Annonce des octrois et transmission des commentaires:

**17 septembre**

Envoi du chèque :

**Après l'annonce des grands organismes subventionnaires**

\*Cette date a été choisie afin de permettre au Comité scientifique d'évaluer les demandes suffisamment tôt pour que les étudiants puissent bénéficier de ces évaluations et s'en servir pour améliorer leur demande de bourse aux grands organismes subventionnaires. Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

#### Nombre de prix par concours:

Le nombre de prix est tributaire de la disponibilité des fonds.

#### Prière de faire parvenir une copie de votre demande au:

Réseau de recherche en santé de la vision: [reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca)

#### Pour de plus amples informations et/ou pour confirmer votre admissibilité :

Réseau de recherche en santé de la vision

[reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca), 514-252-3400 #1568

[reseauvision.ca](http://reseauvision.ca)

Réseau thématique soutenu par le

**Fonds de recherche  
Santé**

**Québec** 



**PRIX D'EXCELLENCE MSc PhD**  
(anciennement Bourse de performance)

**Concours 2018-2019**

**FORMULAIRE**

**Salutations (M ou Mme) :**

**Nom, Prénom :**

**Adresse courriel :**

**Adresse postale :**

**Téléphone :**

**Programme et niveau d'études:**

**Université, faculté et département :**

**Coordonnées du (des) directeur(s) de recherche :**

Prénom et nom:

Adresse courriel:

**Titre du projet:**

**Ce projet est-il en lien avec la DMLA ?**  oui  non

**À quel concours du RRSV appliquez-vous?**

Prix d'excellence – MSc

Prix d'excellence – PhD

**À quel grand concours prévoyez-vous faire une demande cet automne?\***

Bourse de formation de maîtrise du FRQS

Bourse de formation de doctorat du FRQS

Bourse de 2<sup>e</sup> cycle du FQRNT (maîtrise)

Bourse de 3<sup>e</sup> cycle du FQRNT (doctorat)

Bourse de doctorat en recherche pour étudiants étrangers du FRQNT

Bourse d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) du FRQNT

Bourse du FRQSC

Bourse des IRSC

Bourse du CRSNG

Bourse du CRSH

\* Assurez-vous de remplir le formulaire correspondant au concours choisi et d'en faire parvenir une copie au RRSV. **Vous devez remplir toutes les conditions d'admissibilité du concours choisi.**

**Avez-vous déjà appliqué pour le prix d'excellence (Bourse de performance)?**  oui  non

Si oui, en quelle(s) année(s)

Pour la maîtrise:

Pour le doctorat: